

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-339-1925 promulguant le décret du 5 janvier 1925 qui approuve le budget de la Cote Français des Somalis.

n° 03-339-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 février 1925

Numéro JO
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro
1 février 1925

VISAS

Le Gouverneur de le française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés el les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 5 janvier 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 8 janvier 1925, page 382) approuvant le budget de la Cote française des Somalis pour l'exercice 1925,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué dans la colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 5 janvier 1925 approuvent le buget de la Somalis Pour Texercice 1995. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistre publié et communique partout ou besoin sera et insere au journal de la colonie.

CHAPON-BAISSAC